la cgt CGI

Hérisson

Le journal de l'information piquante de la CGT CGI

N° 44 AVRIL 2017

Notre DRH désigné Directeur de la Communication CGT CGI

Fait sans précédent, le mois dernier, le DRH censurait notre publication mensuelle en nous interdisant de la diffuser si nous ne modifiions pas l'un de nos articles.

Parodiant Tartuffe, il refusait cependant de nous fournir le texte de remplacement. Ne pouvant de nous-mêmes imaginer l'article qu'il attendait, nous fûmes donc **contraints de remplacer l'intégralité de notre texte** par un lien vers la « version originale non sous-titrée » de l'article sur notre site.

Muselés par cette censure **contraire à notre accord d'entreprise**, nous nous apprêtions à ester en justice lorsque nous avons constaté que la fréquentation de notre site, qui n'avait jamais dépassé 50 visites par jour, venait de connaitre **un nouveau record avec plus de 2000 visites**. C'était donc sans compter sur le coup de génie de notre DRH visionnaire, qui venait de trouver la formule magique pour booster notre communication.

A jamais reconnaissants de cette machiavélique manœuvre, nous avons décidé de le nommer **« Directeur de la Communication »** de notre syndicat par un décret-tweet en date du 6 avril.

Détendez-vous, c'est juste de l'humour !

Faisant nôtre l'adage *mieux vaut en rire qu'en pleurer*, nous faisons allégeance au « Parti d'en rire » légué par Pierre Dac, esprit fort qui savait ce que résister veut dire.

Si vous êtes allés voir **l'article de la discorde**, vous devez encore, comme nous, vous demander comment un texte aussi anodin a pu leur faire dégainer les ciseaux. Chez CGI, les voix des seigneurs sont à jamais impénétrables.

Que s'est-il donc passé dans leurs têtes ? Où est-il parti le soi-disant *« esprit Charlie »* qui faisait organiser par notre Direction, le 8 janvier 2015 sur tous les sites CGI, des rassemblements de recueillement sous le hashtag #JeSuisCharlie. L'émotion passée, de vieux réflexes ont de toute évidence fait taire ses derniers échos !

Au final, PSA Time c'est quel jour de la semaine ?

La Direction, en 2015 déjà, avait assuré que l'outil PSA Time répondrait aux obligations légales qui leur étaient sans cesse rappelées par la CGT dans les instances et par l'Inspection du Travail par courrier.

Il y a quelques mois ont eu lieu des contrôles de l'Inspection du Travail sur de nombreux sites de CGI. Il aurait été constaté que l'outil **PSA Time**, comme TimeSheet avant lui, **ne répondrait toujours pas aux obligations légales**.

La soumission anticipée au jeudi midi et la saisie systématique du même nombre d'heures chaque jour apparaissent peu crédibles quant à la réalité du travail effectué par les salarié-e-s. De plus, si la saisie est bien effectuée en heures, **elle ne permet toujours pas de contrôler** le respect des temps de repos quotidien, hebdomadaire et de repas.

Une première décision vient de tomber : une possible amende administrative de plus de 86.000€ a été notifiée, sur la seule agence de CGI Nantes, pour défaut d'établissement d'un décompte de la durée du travail (art L.3171-2 et D.3171-8 du Code du Travail)

Bizarre, bizarre , le 24 février, nous avons tous reçu un mail du Vice-Président Finance de CGI afin de nous informer d'un changement dans les règles de soumission des relevés de temps hebdomadaires. Depuis cette date, les relevés doivent être soumis **au plus tard le vendredi à 17h** et non plus le jeudi midi **mais d'autres pratiques demeurent** chez quelques managers qui continuent d'exiger des soumissions anticipées et différentes de la réalité !

Quel gaspillage de notre argent ! Il aurait pu être évité, non ? Quand allons-nous être enfin un peu sérieux sur le respect des obligations légales ?

Don de congés chez CGI, un magnifique « piège à com » ?

Vous avez reçu récemment un mail vous informant du lancement de la **campagne d'appel au don** de jours de repos. La CGT se félicite de la mise en place dans notre entreprise de ce dispositif de solidarité entre les salariés qu'elle a appelé de ses vœux. Nous souhaitions négocier un accord d'entreprise, CGI a refusé et la modalité mise en place est donc **unilatérale** (comme pour les Frais de Séjour et de Déplacement).

Nous avons cependant quelques remarques que nous aurions pu formuler (s'il y avait eu une négociation)

- Mises à part les 4 premières semaines de congés payés, la loi prévoit que **tous les jours de repos peuvent être cédés**. A nos collègues en grande difficulté, nous aurions donc pu céder notre 5ième semaine de CP, les 2 jours de fractionnement, nos congés pour ancienneté et nos RTT. Le législateur ayant malheureusement **laissé toute latitude à l'employeur** pour accepter ou pas un don, CGI annonce n'autoriser que 3 jours de CP uniquement. C'est fort dommage !

- CGI abonde à hauteur de **200 jours par an seulement** alors que chaque année, **plus de 10.000 jours sont perdus par des salarié-e-s** qui ne posent pas tous leurs congés. L'effort consenti est donc minimal, voire de l'ordre du symbolique. C'est fort dommage !

- Le don est en avril. C'est (étrangement) le premier mois de l'année où tous les salariés ont soldé leurs congés de l'année précédente (les salariés en Autonomie Complète ont jusqu'au 31 mars), ou les ont carrément perdu. Pourquoi ne pas avoir choisi d'effectuer l'appel au don en novembre ou en décembre avant que les congés soient perdus ? C'est fort dommage !

- Enfin, et c'est de loin le plus grave, **le don doit viser un collègue identifié**. Si le don est anonyme et sans contrepartie, il n'est pas possible de céder des jours de repos à des bénéficiaires non encore connus au jour du don. Selon la Commission des Affaires Sociales du Sénat : *« Le don se fait pour **un collègue déterminé**. Il n'y a donc **pas de don a priori pour tout collègue susceptible de se trouver dans la situation prévue par le texte.** »* (rapport Sénat n° 456). Ne pas respecter les textes ? C'est fort dommage !

La super-cagnotte « *Compte Epargne Congés Solidaire* » inventée et mise en place à CGI apparait donc comme **très probablement illégale**. Elle n'est pilotée **que par la Direction** et vos représentants du personnel n'ont **aucun moyen de contrôle efficace** sur son solde et sur son utilisation.

Alors, simple maladresse ou « piege à com » pour récupérer encore plus de congés ? Nous laisserons à la Direction le bénéfice du doute. Cependant nous l'appelons à revoir entièrement sa copie et à négocier enfin avec toutes les organisations syndicales qui vous représentent ! C'est ça, le dialogue social !

Aux salariés ayant exprimé leur solidarité en donnant des jours cette année, nous conseillons de **réclamer leur restitution** ou de **demander une justification** de leur utilisation réelle. Si un collègue est dans le besoin, la Direction a les moyens de lancer dans l'heure une campagne de don. Vous aurez alors toute possibilité d'exprimer votre solidarité en étant certain-e que ces jours seront affectés à un collègue et non mis au seul profit de CGI qui récolte déjà les milliers de jours que vous perdez chaque année.

Fin de la tournée méditéranéenne

Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous ont accueilli le mois dernier sur les sites de Sophia, Aix-en-Provence et Montpellier. Les débats et les échanges ont été enrichissants et nous reviendrons vers vous prochainement. Merci pour votre accueil.

Dossier Négociation
Horaires décalés

L'illégalité, OKLM !

Lors de la dernière réunion de négociation du 6 avril dernier, la direction a parlé de la nécessité de rédiger un accord qui soit « *applicable par les managers* ». Le sous-entendu est clair, **si l'accord est trop contraignant, il ne sera pas appliqué** partout et certains managers feront ce qu'ils veulent en toute illégalité, comme ce fut le cas lors du précédent accord dénoncé par la direction en 2014.

Pire, la Direction a même admis que **certains projets travaillent d'ores et déjà en horaires décalés** dans plusieurs villes et qu'il fallait régulariser la situation.

A la CGT, nous ne sommes pas tombés de notre chaise à l'écoute de ces révélations car nous connaissons bien la réalité de notre entreprise. Mais c'est **la première fois** que la haute direction de CGI admet la réalité et explique, au calme, qu'au lieu de mettre un terme à des pratiques illégales lorsqu'elle en a connaissance, **elle les laisse perdurer** et cherche, a postériori, à régulariser la situation avec les représentants du personnel par un accord d'entreprise minimal.

La Direction en profite au passage pour alerter sur le « *risque de perte* » de certains contrats, alors même qu'ils contiennent des engagements que CGI **ne pouvait donc pas prendre sans enfreindre les accords en vigueur et le Code du Travail.**

Niveau cynisme, là, on commence à tutoyer des sommets que nous n'imaginions pas atteignables! Devrions nous brader vos droits pour rattraper les bêtises des autres ?

Un projet d'accord inacceptable !!!

A la CGT, nous refusons la confidentialité des débats sur des sujets aussi structurants pour votre vie quotidienne. Nous pensons aussi que **vous pouvez parfaitement comprendre les enjeux** des négociations. Vous êtes les premiers concernés par ces mesures si elles venaient à être signées.

Vous trouverez sur notre site la 1ère version de l'accord proposé par la Direction et nos commentaires. Vous pourrez y découvrir que **la notion de volontariat y est totalement dévoyée** et que les compensations sont ridicules. La Direction compte imposer le travail de nuit et du dimanche à qui elle le souhaite pour presque pas un rond !

Le projet d'accord est ici :
http://cgt-cgi.com/spip.php?article119

Les derniers Live Tweet

Suivez les prochains les 5 et 23 mai 10h30
@CgtCgiFrance #NegoHD #CGI
https://twitter.com/CgtCgiFrance

Syndicat CGT CGI @CgtCgiFrance

Les salariés en période d'essai seront éligibles à l'accord Horaires Décales. La conception du volontariat est approximative. #CGI #NégoHD

Syndicat CGT CGI @CgtCgiFrance

Le volontariat sera limité au rapport de force personnel entre un(e) salarié(e) et sa hiérarchie. Accepte ou assume! #Naïveté #NégoHD #CGI

Syndicat CGT CGI @CgtCgiFrance

Stratosphérique ! OKLM, la Direction évoque des projets où actuellement #CGI ne respecte pas toujours la loi et les accords #NégoHD

Syndicat CGT CGI @CgtCgiFrance

La demande de limiter l'accord aux client ayant eux même une organisation décalée est refusée. Dumping en vue pour les salariés #NégoHD #CGI

Syndicat CGT CGI @CgtCgiFrance

Il faudrait donc caler l'accord sur la volonté des managers de CGI, sinon la menace est nette : il ne sera pas appliqué #Amagiz #NégoHD #CGI

Soyez au cœur de la négociation avec la CGT CGI !

Suivez l'évolution de la négo en direct sur nos LIVE TWEET @CgtCgiFrance

Prochaines réunions planifiées les 5 et 23 mai de 10h30 à 13h

Réagissez aux débats twitter et commentez les comptes-rendus contact@cgt-cgi.com

Négociation Annuelle Obligatoire, mélez-vous en !

La NAO, c'est ce rendez-vous annuel entre les Syndicats et la Direction qui avait abouti l'an passé, à un accord supprimant votre PPP, et signé par la seule CFTC. **Vous vous en souvenez, non ?**

Sondage auprès des salarié-e-s de CGI

Les mesures salariales pour 2018 se décident maintenant. Exprimez-vous !

Comprenez que cette négociation **vous concerne tous** et que vous avez tout intérêt à vous y intéresser et, plus encore, à **vous y inviter directement**. Avant de nous rendre à la 1ère réunion de négociation (qui aura lieu le 16 mai prochain) nous lançons une consultation par sondage afin de mieux cerner vos attentes et les porter pour vous auprès de la Direction.

Notre sondage de l'an passé, sur papier, trop vite improvisé, n'avait pas pu être exploité correctement faute de réponses en nombre suffisant. Nous nous en excusons auprès de la centaine de salarié.e.s qui nous avait malgré tout répondu.

Nous reconduisons ce sondage cette année avec un vrai questionnaire moderne en ligne :

LE SONDAGE NAO2018 EST DISPONIBLE A CETTE ADRESSE :

http://www.cgt-cgi.com/LimeSurvey/index.php/597778

Connectez-vous et **répondez en nombre** pour donner du poids aux revendications que nous construirons ensemble. Et cette année, **nous vous en présenterons les résultats**, c'est promis !

#NAO Vous pourrez suivre cette négociation en LiveTweet sur notre Twitter **@CgtCgiFrance** afin de découvrir en direct les futures mesures pour l'année 2018.

Zéro complexe au SYNTEC

Dans un communiqué de presse du 29 mars, le SYNTEC, syndicat patronal de notre branche, a condamné fermement la signature par le MEDEF (dont il fait pourtant partie) de la convention assurance chômage. La présidente de SYNTEC n'a pas hésité à démissionner du pôle social du MEDEF. Elle regrette que le patronat ait cédé à une augmentation de 0,05% de la part patronale du taux de cotisation sociale… qui annule la baisse de cotisation AGS de 0,05%. Elle y voit une pause dans la logique de baisse du coût du travail. Mais qu'importe que ce soit encore les mêmes qui trinquent avec 900 millions d'euros supportés par les seuls privés d'emplois. Voilà avec qui nous devons composer…

Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT

Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU
07.83.22.17.89

Grand-Est

Pascal GIFFARD-BOUVIER 06.11.83.78.27
Sylvie DAMON 06.84.45.50.57
Pascal GENTY 06.95.69.74.02

FGDC / I2CE

Jacques LABANSAT 06.87.04.55.13
Guillaume AUGIER 06.82.44.69.38
Philippe BLANCHET 07.87.95.56.19

Grand-Ile-de-France

Duc Thuan LE 06.70.44.45.06

Grand-Ouest

Audrey ESPES 06.80.85.19.76

47 rue des Docks
69336 LYON
04.69.64.61.17
contact@cgt-cgi.com
http://www.cgt-cgi.com

Réseaux Sociaux

Facebook
https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance/

Twitter
https://twitter.com/CgtCgiFrance